

Orages, éclairs et grêle

Aperçu

Des conditions météorologiques saisonnières telles que les orages, les éclairs et la grêle peuvent se développer rapidement et menacer la vie et les biens. De violentes tempêtes se produisent partout en Alberta, peu importe la saison.

Soyez prêt

Les individus et les familles doivent être préparés de façon à pouvoir prendre soin d'eux-mêmes pendant au moins 72 heures. Les étapes suivantes vous aideront à élaborer votre plan de préparation.

- **Préparez une trousse** : Grâce à de simples mesures, vous pouvez mieux vous préparer à composer avec toute une série d'urgences. Assurez-vous que votre trousse comprend une radio/lampe de poche à piles ou à manivelle ou une **radio-météo** en cas de panne de courant.

Déterminez où votre collectivité compte publier des renseignements et des mises à jour en cas d'urgence, et assurez-vous de télécharger l'application **Alberta Emergency Alert** pour des alertes essentielles pouvant sauver des vies.

Lorsque les gens sont préparés au mieux de leurs capacités, les premiers intervenants, tels que la police, les pompiers et les ambulances, peuvent se concentrer davantage sur l'urgence et fournir une assistance à ceux qui en ont le plus besoin.

Fortes pluies

Il existe deux types de fortes pluies estivales : les systèmes météorologiques à grande échelle avec des précipitations à long terme et les brefs orages accompagnés de fortes précipitations.

Faits sur les fortes pluies

- Les grands systèmes météorologiques peuvent souvent durer plusieurs jours.
- De fortes précipitations peuvent provoquer des inondations en peu de temps, surtout lorsque le sol est gelé ou déjà humide.

Conseils de survie en cas de fortes pluies

- Évitez les passages souterrains, les fossés de drainage, les zones basses et les zones de collecte d'eau, car ils peuvent déborder ou être inondés.
- Éloignez-vous des lignes électriques ou des fils électriques.
- Vérifiez le drainage autour de votre maison pour réduire les risques d'inondation du sous-sol.

Orages

Le tonnerre est le bruit créé par l'expansion brutale de l'air à cause de la chaleur produite par la foudre. Tous les orages sont électriques et potentiellement mortels, qu'il y ait ou non des conditions météorologiques extrêmes.

Faits sur les orages

- Des orages violents peuvent donner lieu à des conditions susceptibles de causer des dommages telles que des vents forts, de la grêle, des éclairs, de fortes pluies et des tornades.
- Une série d'orages peut durer plusieurs heures.
- Les vents en ligne droite causent la plupart des dommages causés par les orages. Ces vents se déplacent horizontalement le long du sol, en sens inverse de la tempête.

Conseils de survie en cas d'orage

- Avant tout orage, débranchez les radios et les téléviseurs.
- Pendant un orage, éloignez-vous du verre brisé et des objets hauts qui pourraient basculer.

Foudre

La foudre (ou éclair) est une décharge électrique causée par une accumulation d'électricité statique pouvant atteindre jusqu'à 100 millions de volts.

Faits relatifs à la foudre

- Chaque année, la foudre tue une dizaine de Canadiens et en blesse encore plus.

- En moyenne, la foudre cause plus de décès au Canada chaque année que la grêle, la pluie, les inondations, le vent, les tornades et les ouragans réunis.
- Si vous entendez du tonnerre, considérez-le comme une menace.
- Les chaussures et les pneus en caoutchouc n'offrent aucune protection efficace contre la foudre.

Conseils de survie à la foudre

- Trouvez un abri dans un bâtiment entièrement clos avec câblage et plomberie.
- Éloignez-vous de tout ce qui est doté d'un cordon électrique et évitez les portes, les fenêtres, les cheminées, les éviers, les baignoires et les douches.
- Si vous n'avez d'autre choix que d'être à l'extérieur, ne vous tenez pas près d'objets élevés ou métalliques et évitez les eaux libres. Mettez-vous à l'abri dans une zone basse.
- Attendez 30 minutes après avoir entendu le dernier grondement du tonnerre avant de sortir.

Grêle

La grêle se forme dans les nuages d'orage et est plus courante en été, mais peut également se produire pendant les périodes les plus froides de l'année. La grosse grêle se produit surtout pendant les saisons plus chaudes et nécessite des conditions précises. Pratiquement toutes les régions de l'Alberta peuvent être touchées par la grosse grêle.

Faits sur la grêle

- Les tempêtes de grêle se produisent principalement de mai à octobre.
- Les grêlons peuvent être aussi petits que des pois ou aussi gros que des pamplemousses.
- Une tempête de grêle peut se solder par une catastrophe financière en raison des dommages causés aux maisons et aux biens (y compris les récoltes).
- La grêle peut tomber au sol à des vitesses de 100 km/h et plus.
- Lorsqu'elle est combinée à de fortes pluies, la grêle peut obstruer les égouts pluviaux et créer des inondations locales inattendues.

Conseils de survie à la grêle

- Mettez-vous à l'abri lorsque la grêle commence à tomber. Ne sortez pas pour couvrir des plantes, des voitures ou pour sauver des animaux.
- Éloignez-vous et vos animaux de compagnie des fenêtres, des portes vitrées et des puits de lumière, qui peuvent se fracasser.
- Si vous êtes à l'extérieur sans abri, accroupissez-vous et mettez votre visage à l'abri du vent. Protégez votre tête et votre cou avec vos mains.

Préparez-vous sur le plan financier

- Parlez à un agent d'assurance de vos besoins précis.
- Connaissez les détails de votre police d'assurance. Assurez-vous que votre maison, votre véhicule, votre entreprise et vos biens sont protégés.
- Si possible, envisagez d'avoir un compte d'épargne d'urgence pour couvrir les dépenses temporaires pendant que vous n'êtes pas chez vous.
- Si vous le pouvez, gardez de l'argent d'urgence à portée de main au cas où les services bancaires ne seraient pas disponibles.
- Si vous devez évacuer les lieux, conservez tous les reçus pour les dépenses supplémentaires que vous engagez.
- Préparez une [liste détaillée](#) de tous vos biens.
- Prenez connaissance des [sept étapes](#) à suivre pour faire une réclamation d'assurance habitation.

Le Bureau d'assurance du Canada est prêt à répondre à vos questions. Communiquez avec lui par courriel à l'adresse askibcwest@ibc.ca ou par téléphone en composant le 1-844-227-5422. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la préparation liée à l'assurance, visitez le site Web ibc.ca.

Pour en savoir davantage

Lisez nos autres fiches sur ce qui suit :

- Tornades
- Information sur la préparation propre aux dangers, y compris les incendies de forêt, les inondations, les pannes d'électricité et d'eau, et plus encore.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la préparation, visitez le site Web Alberta.ca ou le site Web d'Environnement et Changement climatique Canada.